Plan de Mobilité 2026-2036 du Syndicat des Mobilités de Touraine

Notice Explicative de l'Enquête Publique

Qu'est qu'un Plan de Mobilité ?

Le Plan de Mobilité (PDM) définit la stratégie mobilité d'un territoire. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le Syndicat des Mobilités de Touraine a l'obligation d'élaborer un PDM sur son ressort territorial, à savoir les 22 communes de Tours Métropole et les communes de Vernou-sur-Brenne, Vouvray et La Ville-aux-Dames. Il succède au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2013 en s'inscrivant dans la continuité et le renforcement de son action.

Le projet de PDM vise à assurer une équité dans la desserte des territoires et l'accès aux équipements, tout en intégrant les enjeux de préservation de la santé et de l'environnement. Il accompagne également les projets d'aménagement en assurant la prise en compte des besoins de mobilité des habitants et des entreprises.

En favorisant l'usage des transports en commun, du vélo, de la marche et d'autres alternatives à la voiture individuelle, le projet de PDM contribue à préserver notre environnement et à améliorer nos espaces de vie.

Le projet de Plan de Mobilité de Touraine présente un diagnostic du territoire, un bilan du Plan de Déplacement Urbain de 2013, ses enjeux et ses ambitions, sa stratégie et un plan d'action composé de 37 actions. Conformément à l'article R.1214-1 du Code des Transports, il comprenant une annexe accessibilité.

Une évaluation environnementale a accompagné la démarche d'élaboration afin d'analyser les incidences des actions du projet de Plan de Mobilité sur l'environnement et la santé.

Qu'est-ce que l'enquête publique ?

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité de Touraine par le Syndicat des Mobilités de Touraine, Autorité Organisatrice des Mobilités. En effet, le Plan de Mobilité ayant une incidence notable sur l'environnement, le Code de l'Environnement (articles L.123-1 et suivants) impose et encadre cette consultation.

L'enquête publique fait suite à la consultation réglementaire des personnes publiques (Communes, Département, Région, Services de l'Etat, Tours Métropole-Val de Loire, Communauté de Commune de Touraine-Est Vallées, Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle) qui ont émis un avis sur le dossier. Ces avis sont intégrés au dossier de l'enquête publique pour être portés à la connaissance du public.

L'enquête publique se déroulera du lundi 28 septembre 2026 à 10h au mercredi 28 octobre 2026 à 12h.

Désignation de la commission d'enquête publique

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet de Plan de Mobilité de Touraine, le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Francis LERE désigné en qualité de Président de la commission d'enquête,

Et en qualité de commissaires enquêtrices titulaires de :

- Madame Nicole TAVARES
- Madame Nadine JOUINT

et en qualité de commissaire enquêtrice suppléante de :

- Madame Pascale LELU

En cas d'empêchement de Monsieur Francis LERE, la présidence sera assurée par Madame Nicole Tavares, premier membre titulaire de la commission.

Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est situé dans les locaux du Syndicat des Mobilités de Touraine : 60 avenue Marcel Dassault CS 30651 37206 Tours cedex 3.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à enquête, sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commission d'enquête, est consultable pendant la durée de l'enquête au siège du Syndicat des Mobilités de Touraine et de Tours Métropole Val de Loire, dans chacune mairie des 25 communes du Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi que dans les quartiers de Tours disposant d'une mairie annexe ou d'une mairie de quartier aux horaires d'ouverture de ceux-ci. Il y a au total 30 lieux d'enquête.

Ballan-Miré – Mairie 12 place du 11 Novembre 37510 - Ballan-Miré	Saint-Cyr-sur-Loire – Mairie Parc de la Perraudière - BP 50139 37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex
Berthenay – Mairie 1 Mail Saint Martin 37510 Berthenay	Saint-Etienne-de-Chigny – Mairie 2 route de la Chappe 37230 Saint-Étienne-de-Chigny
Chambray-lès-Tours – Mairie 7, rue de la Mairie 37170 Chambray-lès-Tours	Saint-Genouph – Mairie 23 rue du Bourg 37 510 Saint-Genouph
Chanceaux-sur-Choisille – Mairie 19 rue de la Mairie 37390 Chanceaux-sur-Choisille	Saint-Pierre-des-Corps – Mairie 34, avenue de la République 37700 Saint-Pierre-des-Corps
Druye – Mairie 7, rue des Fonchers 37190 Druye	Savonnières – Mairie Rue Principale, 37510 Savonnières
Fondettes – Mairie 35 Rue Eugène Gouin 37230 Fondettes	Tours - Mairie Centrale 1 à 3 rue des Minimes 37926 - Tours Cedex 9
Joué-lès-Tours – Mairie Parvis Raymond Lory – CS 50108 37301 Joué-lès-Tours Cedex	Tours - Mairie Annexe de Saint Symphorien 1 Esplanade François Mitterrand 37000 Tours

La Membrolle-sur-Choisille – Mairie Place de l'Europe 37390 La Membrolle-sur-Choisille	Tours - Mairie Annexe de Sainte-Radegonde 2 Place Alexandre Rousseau 37100 Tours
La Riche – Mairie Place du Maréchal Leclerc, 37520 La Riche	Tours - Mairie de quartier des Fontaines – Espace Jacques Villeret 11 Rue de Saussure 37200 Tours
Luynes – Mairie Place des Victoires 37230 Luynes	Tours - Syndicat des Mobilités de Touraine 60 avenue Marcel Dassault CS 30651 37206 Tours cedex 3
Mettray – Mairie 3, rue du Dolmen 37390 Mettray	Tours Métropole Val de Loire 60 avenue marcel Dassault CS 30651 37206 Tours Cedex 03
Notre-Dame-d'Oé – Mairie 1 place Louis de Marolles 37390 Notre Dame d'Oé	Villandry – Mairie 2, rue de Munat 37510 Villandry
Parcay-Meslay – Mairie 58 rue de la Mairie 37210 Parcay Meslay	Vernou-sur-Brenne – Mairie 1 rue Anatole France 37210 Vernou-sur-Brenne
Rochecorbon – Mairie Place du 8 Mai 1945 37210 Rochecorbon	Vouvray – Mairie 1 rue Léon Gambetta 37210 Vouvray
Saint-Avertin – Mairie 21 rue de Rochepinard 37550 Saint-Avertin	La Ville-aux-Dames – Mairie Avenue Jeanne d'Arc 37700 La Ville Aux Dames

Le dossier d'enquête publique est également consultable et téléchargeable depuis le site internet du Syndicat des Mobilités de Touraine : https://smt-touraine.fr/ et par accès au registre numérique dématérialisé ouvert pendant toute la durée de l'enquête et accessible depuis le lien suivant https://www.registre-dematerialise.fr/7547/.

Toute personne peut pendant l'ouverture de l'enquête, solliciter la communication, à ses frais, de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande de communication doit être adressée au siège du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Contribution et observations

Les contributions, observations et propositions et contrepropositions du public peuvent être consignées et consultables par tous pendant toute la durée de l'enquête.

Le registre d'enquête est tenu à la disposition du public dans chacun des lieux listés ci-dessus.

Les contributions, observations, propositions et contrepropositions peuvent également être déposées dans le registre numérique dématérialisé dédié à l'enquête publique accessible depuis le lien suivant https://www.registre-dematerialise.fr/7547/ ou bien adressées par courriel à l'adresse enquete-publique-7547@registre-dematerialise.fr rattachée au registre numérique dématérialisé ci-dessus dans lequel elles seront intégrées dans les meilleurs délais.

Enfin, les observations et propositions peuvent également être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, que les observations soient consignées sur un registre à feuillets papier, transmises par courrier postal, par courriel à l'adresse enquete-publique-7547@registre-dematerialise.fr ou sur le registre dématérialisé depuis le lien suivant https://www.registre-dematerialise.fr/7547/, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, adresse, etc.), seul un prénom et l'indication d'une commune pouvant être admis.

Accueil du public par un commissaire enquêteur

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête publique se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- Mairie de Saint-Avertin, le mercredi 30 septembre de 9h00 à 12h00
- Mairie de Saint-Genouph, le vendredi 02 octobre de 14h00 à 17h00
- Mairie de Luynes, le lundi 05 octobre de 14h00 à 17h00
- Carreau des halles, Place Gaston Paillhou à Tours, Samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- Mairie de Joué-les-Tours, le Jeudi 15 octobre du 14h00 à 17h00
- Mairie de Vouvray, le Vendredi 16 octobre de 9h00 à 12h00
- Mairie de Villandry, le Lundi 19 octobre de 14h30 à 17h30
- Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Mercredi 21 octobre de 9h00 à 12h00
- Mairie Centrale de Tours, le Mardi 27 octobre de 14h00 à 17h00

Rapport et conclusions de la commission d'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête établit un rapport pour tenir compte des avis qui ont été joint au dossier et des observations du public. Ce rapport est tenu à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine :

- Au siège du Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- Dans les 30 lieux d'enquête ;
- Sur le site internet du Syndicat des Mobilités de Touraine : smt-touraine.fr ;
- Sur le registre numérique dématérialisé accessible depuis le lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7547/ .

Information du public

Un avis au public présentant les indications figurant dans l'arrêté d'ouverture de la présente l'enquête publique est affiché dans les 30 lieux d'enquête au minimum 15 jours avant le début de l'enquête, dans deux journaux locaux, publié sur le site internet du Syndicat des Mobilités de Touraine : smt-touraine.fr et sur le registre numérique dématérialisé.

Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de Touraine, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête publique, sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine.